



Indemnités suite a separation sur occupation bien immobilier

Par nous101112, le 23/05/2014 à 13:14

bonjour,

Mon ex concubin a acquis seul un terrain constructible en 2003.

En 2004, nous y avons fait construire tous les deux une maison par l'intermediaire d'un constructeur.

De 2004 à 2009, j'ai remboursé le credit de ce bien à hauteur de 50%, soit un remboursement annuel pour ma part s'elevant à 7200 euros.

Depuis 2009, nous sommes séparés, et je ne reside plus dans cette maison.

Des modifications ont été effectuées au niveau de notre etablissement bancaire afin que le credit restant soit supporté uniquement par mon ex concubin.

Aujourd'hui je me demande quel est mon droit vis a vis de cette maison qui m'appartient aussi?

Suis je en indivision?

Puis je esperer obtenir une indemnité au titre de l'occupation de notre bien par mon ex concubin?

Puis je demander la vente du bien pour recuperer ma part?

Puis je lui demander qu'il rachete ma part?

cordialement